



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 7 octobre 2021

COMPETITIVITE DE LA FILIÈRE MARITIME : DES MESURES POUR LES OUTRE-MER

DOMINIQUE THEOPHILE

SENATEUR DE GUADELOUPE

MEMBRE DE LA COMMISSION
DES AFFAIRES SOCIALES

VICE-PRESIDENT DE LA
DELEGATION AUX OUTRE-MER

VICE-PRESIDENT DE LA
DELEGATION AUX ENTREPRISES

Ce jeudi 7 octobre, lors de la session de questions orales au gouvernement, le sénateur Dominique THEOPHILE a interrogé la ministre sur les conclusions du Fontenoy du Maritime et les dispositions en faveur des Outre-mer.

Madame Nadia HAI, ministre déléguée auprès de la ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, chargée de la Ville a indiqué dans sa réponse qu'une spécialité maritime sera créée au sein du service public de l'emploi, avec 38 implantations territoriales au service des marins, notamment en Guadeloupe, en Martinique et à La Réunion.

La ministre annonce que plus de 400 officiers supplémentaires seront formés d'ici 2027. Le budget de l'École nationale supérieure maritime (ENSM) sera augmenté de 8 millions d'euros et les promotions intégreront une cinquantaine de marins supplémentaires. De plus, la simplification des critères d'éligibilité au suramortissement vert marque un engagement dans la décarbonation du transport maritime.

Elle rajoute que l'aide à l'emploi maritime est bien entendu ouverte aux compagnies opérant des dessertes ultramarines, comme l'*Express des îles* au départ de Pointe-à-Pitre.

Enfin, la ministre rappelle que dans le cadre du Plan de relance, 175 millions d'euros seront consacrés au verdissement des grands ports maritimes et ports autonomes, dont 21,3 millions d'euros pour l'outre-mer.

Le sénateur THEOPHILE se réjouit de cette avancée et des nouvelles dispositions visant à renforcer la compétitivité du pavillon français.